

Thèses pour la politique migratoire

Quel est le but de la politique migratoire en Suisse?

Par ces thèses, migratio, la commission de la Conférence des évêques suisses pour les migrants, aimerait apporter sa contribution à une discussion ouverte et loyale de certains points importants de la future politique migratoire, discussion qui devrait avoir lieu dans de larges milieux de la population ; une politique qui n'est pas soutenue par le "peuple" a peu de chance d'être réalisée. En outre, nous sommes conscients que la migration n'est pas réversible, mais qu'elle sera aussi, à l'avenir, actuelle et importante

Thèse 1: Démographie

La diminution de la natalité est un fait répandu en Europe et reconnu par tous les pays européens. En Suisse aussi, le taux de natalité est bas et la diminution de la population autochtone sera une réalité ces prochaines années (Suisse: 1,27; étrangers en moyenne: 1,93). La diminution de la population suisse n'est pas réversible sans la naturalisation facilitée en particulier des deuxième et troisième générations d'immigrants.

La population active peut compter dans le futur sur un grand nombre d'enfants provenant de la migration et devra compter davantage sur les employé(e)s d'un certain âge (50-65 ans) — du fait qu'en général l'âge d'activité des femmes est plus élevé — pour assurer la prospérité dans notre pays.

Dans les années à venir, l'économie aura besoin — selon ses propres pronostics — de 150'000 travailleurs hautement qualifiés.

Le défi est double pour notre pays: d'une part, notre société doit assurer la compatibilité entre travail professionnel et famille; d'autre part, elle doit développer une politique migratoire cohérente qui ne se base pas seulement sur les forces de travail mais doit rendre possible une migration tenant compte de la famille

Thèse: une politique migratoire orientée vers l'avenir ne doit pas être dictée uniquement par le marché du travail et sa nécessité; elle doit également tenir compte du développement démographique, de la sécurité des prestations sociales et de la capacité d'accueil du pays.

Thèse 2: Marché du travail de l'UE

La Suisse est en train d'appliquer les Accords bilatéraux avec les Etats de l'UE. Par ces accords, la Suisse a accepté une réalisation par étapes de la libre circulation des personnes. Les conséquences de cette migration à l'intérieur de l'Europe ne sont pas encore visibles. Cependant, une régression de la migration traditionnelle provenant des pays sud-européens (Italie, Espagne, Portugal) se dessine aujourd'hui déjà: la péréquation financière dans l'Espace Européen conduit à une qualité de vie plus élevée dans les pays d'où provenait les migrants et réduit ainsi la nécessité d'émigration dans ces derniers.

La Suisse se retrouve face à la question de comment organiser certains travaux qui ne sont plus accomplis par la population autochtone aujourd'hui mais qui sont

cependant indispensables pour la société. Une révision de sa politique, en particulier de la politique d'intégration, paraît nécessaire.

Thèse: La Suisse dépend, dans sa politique migratoire, des accords avec les pays de l'UE avec qui elle ne discute pas seulement des questions de sécurité mais également des questions concernant la libre circulation des personnes.

Thèse 3: Migrants provenant d'Etats n'appartenant pas à l'UE

On constate de plus en plus une augmentation de l'immigration provenant d'Etats qui n'appartiennent pas à l'UE, bien que le Conseil fédéral ne permette l'immigration provenant de ces pays que dans des cas d'exception. La conséquence de cette restriction est un nombre indéterminé mais probablement élevé de personnes illégalement présentes dans notre pays, travailleurs au noir ou au gris, qu'on appelle les "sans-papiers". Ces personnes sont souvent sans protection et exposées à la critique de la population. Les employeurs, eux, ne sont guère visés par ces critiques. Les travailleurs au noir reçoivent en général des salaires très bas et constituent le plus souvent ceux qu'on appelle les "working poor". Ils n'ont aucune chance d'une intégration à long terme dans la société autochtone. Ils ont en outre une très forte mobilité entre leur pays d'origine et le lieu du travail et oscillent entre deux cultures.

Thèse: La Suisse doit concevoir sa politique migratoire de telle sorte que le travail au noir d'ouvriers étrangers soit rendu difficile; en plus, il faut rappeler aux employeurs leur responsabilité. Les "modèles des cercles" en vigueur actuellement doivent être réexaminés étant donné la mobilité croissante et la migration globale.

Thèse 4: La loi sur des étrangers

La Suisse a besoin d'une loi des étrangers qui tient compte des développements actuels et futurs dans la migration, ce qui n'est guère le cas pour la loi des étrangers actuellement en vigueur. En outre, les accords bilatéraux avec les Etats de l'UE prévoient que l'immigration provenant de ces Etats soit réglée par des accords.

La nouvelle loi des étrangers, s'adressant surtout aux personnes venant d'Etats qui ne font pas partie des pays de l'UE/AELE, doit contenir les principes généraux de la politique migratoire suisse ainsi que les droits et devoirs des étrangères et étrangers en ce qui concerne leur entrée, leur séjour, leur activité et leur départ; elle doit contenir en outre les bases pour un encouragement efficace à l'intégration des étrangères et étrangers présent(e)s pour une durée plus longue; il faudra aussi tenir compte des expériences des autres Etats et des efforts d'harmonisation européens.

Thèse: La nouvelle loi des étrangers doit mettre l'homme au centre et non la force de travail qu'il constitue; elle favorisera la mise à disposition de conditions cadres pour l'intégration qui est un processus réciproque entre autochtones et immigrants.

Thèse 5: Formation et formation continue

Le besoin qu'a notre pays de forces spécialisées pour l'économie augmentera encore dans les années à venir. C'est pourquoi il est nécessaire d'offrir déjà aujourd'hui des possibilités de formation, également pour les immigrant(e)s, ce qui limitera le recrutement de spécialistes de l'étranger pour l'échange de connaissances, d'expériences et de savoir.

Dans le processus de travail, la formation et la formation continue sont aujourd'hui très importantes vu les progrès de la technique, des sciences et de l'application pratique. C'est pourquoi il faut favoriser la formation et la formation continue des

immigrant(e)s qui ont déjà les prédispositions nécessaires, en particulier les connaissances de base.

Une bonne formation de base et une formation continue sont, entre autres, des conditions pour une intégration réussie. Elles agissent en particulier chez les jeunes contre la criminalité, la violence et le racisme.

Thèse: La formation et la formation continue sont des exigences qui gagneront encore en importance à l'avenir. Elles doivent être favorisées par la Confédération en collaboration avec les cantons et les partenaires sociaux. Il faut vouer une attention particulière à la formation et à la formation continue des femmes.

Conséquences pour migratio

La migration a pris des dimensions globales. Elle n'est réversible ni en Europe ni dans d'autres continents. Dans notre pays aussi, elle est une réalité qui dure et nous serons donc toujours confrontés à des familles d'origines étrangères de la première génération. Un encouragement ciblé à l'intégration est donc indispensable.

L'Eglise catholique en Suisse offre à l'avenir un service pastoral spécialisé aux immigrants par ce qu'on appelle les Missions linguistiques, en étant consciente que la religion fait partie de l'être humain. Dans les situations précaires, comme c'est le cas lors de la migration, l'homme et la femme trouvent un secours et un appui dans la religion qui fortifie l'identité et favorise ainsi l'intégration.

Une politique migratoire telle qu'elle est appliquée dans notre pays et qui est exclusivement orientée vers les exigences des lois propres au marché du travail est per se contreproductive. Elle n'offre pas de stabilité et empêche l'établissement de relations avec la population autochtone. Elle empêche aussi la réalisation de postulats d'intégration importants comme dans les domaines de la formation, du social et du marché du logement, etc.

Il est dans l'intérêt de notre pays de faire tout ce qui est possible pour promouvoir les talents et le potentiel de prestations des migrant(e)s.

Il faut davantage tenir compte de la biculturalité. En outre, on accompagnera les personnes dans leur processus d'intégration qui est complexe, sans que pour autant les migrantes et migrants doivent renoncer à leur lien entre eux et à leurs caractéristiques culturelles.

migratio apporte sa contribution à ce processus en offrant et en encourageant un "espace familial" pour les migrantes et migrants par la vie religieuse — et cela non seulement pour ceux qui appartiennent à l'Eglise catholique — en étant conscient que la religion qui détermine l'être humain peut soutenir et encourager son identité. Trouver son identité est une condition essentielle pour une intégration réussie.

Commission sociale de migratio

Lucerne, le 4 septembre 2003